

LE DEVOIR

International

JOURNÉE DES FEMMES

CAROLE THÉBERGE

«Contre l'histoire pour s'assurer qu'on n'oublie pas ce qui a été fait»

Page 2



DIANE LAVALLÉE

«Nous devons tenir compte du désir des femmes de devenir mères et de leurs ambitions professionnelles»

Page 5



SOURCE NEWS.COM

«Elles» attendent...

La femme, «égale de l'homme»? En nombre, certes. Pourtant, sans avoir à se rendre sur d'autres continents, là où les valeurs religieuses, traditionnelles et culturelles prévalent toujours, il faut jeter un regard franc sur nos sociétés occidentales avant de conclure que le 8 mars, cette Journée internationale des femmes, serait d'abord un jour de fête.

NORMAND THÉRIAULT

Ce n'est pas parce qu'une loi a été un jour votée qu'il faut conclure que le problème qui l'avait occasionnée est de ce fait réglé. Il y a neuf ans, le Québec légiférait en matière d'équité salariale: il fallait non seulement réduire l'écart qui prévalait entre les salaires des femmes et des hommes, mais statuer que le principe d'égalité prévaudrait en cette matière. Une année donc avant la révision de cette législation, un constat s'impose, comme le fait remarquer Louise Mercier, vice-présidente et responsable du dossier de la condition féminine à la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec: «Dans les endroits de 10 à 49 employés ou de 50 à 100, on peut penser que, là où le syndicat n'a pas mis la main à la pâte, on risque de trouver bien des entreprises qui n'ont pas tenu compte de l'équité, particulièrement du côté du 10-49. Nous-mêmes qui avons joué le rôle de chien de garde en insistant auprès des employeurs, on ne dispose pas des mécanismes pour

être en mesure de vérifier ce qui s'est passé, parce qu'il n'y avait pas d'obligation de former des comités d'application de la loi. On n'était pas obligé non plus d'avoir des groupes de travail et on peut se demander si les affichages requis ont été faits; seuls les salariés peuvent en témoigner.»

La vigilance est en fait toujours de mise. Il a ainsi fallu attendre un bon moment avant que soit clarifiée la position gouvernementale lors de la dernière négociation avec ses employés (qui s'est conclue, en le rappelle, par voie de décret): contrairement aux premières indications, il est toujours possible de discuter d'équité salariale. Sans pression des milieux concernés, cela était-il dans les intentions originales du Trésor? Allez savoir...

Ce n'est pas parce que, dans le passé, des femmes ont débattu sur la place publique du sexisme qui prévalait dans les sociétés occidentales et dénoncé par leurs écrits cette dégradation dans la présentation de la femme, lorsqu'elle est vue et voulue comme un simple objet, qu'il faut croire que la relation forme-fonction, ici définie

sur le plan de la sexualité, n'a plus cours. Ouvrons d'ailleurs, n'importe quel soir donné, le poste de télé et constatons que, si la femme montrée n'est pas une «top modèle», alors son «rêve» serait de le devenir.

Si une telle situation est déjà lourde pour toute femme adulte, on comprendra qu'elle devient dramatique quand ce même *pattern* est proposé à des adolescentes et même des préadolescentes. Ce à quoi s'applique l'industrie de la consommation. Pour une sexologue telle que Jocelyne Robert, l'hypersexualisation de nos sociétés est un fléau et elle l'affirme avec des mots crus: «Le modèle sexuel d'aujourd'hui est vraiment pornographique et, du même coup, la femme y est représentée comme un objet de plaisir pour l'homme. L'image qui est envoyée aux adolescentes est celle de collisions génitales.» La jeune fille d'aujourd'hui selon l'image entretenue par le «Girl Power»? Une future «Queen fétationniste!»

Dans d'autres secteurs, avec le retour en force des groupes de pression religieux et autres lobbies conservateurs, il n'est plus possible d'affirmer que la femme soit «propriétaire» ou première «responsable» de son corps. On attend ainsi avec crainte un des premiers jugements de la nouvelle Cour suprême américaine dans une cause portant sur l'avortement. Et, au nord du 49^e parallèle, on se demande jusqu'à quand un Harper pourra contenir les aspirations de ses troupes, qui ne demandent pas mieux que d'être plus américains que George lui-même.

Et de se dire qu'un 1200 \$ par enfant n'est pas en soi une incitation pour les femmes à opter pour une carrière. Néanmoins, tout n'est pas toujours négatif et plus d'une considère que la nouvelle législation québécoise régissant les congés de maternité offre vraiment plusieurs avantages.

Toutefois, au plan politique, beaucoup reste à faire. Si, au gouvernement du Québec, la ministre Thérberge, comparant la situation locale à ce qui prévaut en Occident, se félicite de voir cette entité gouvernementale se classer au 14^e rang pour le nombre de femmes siégeant à la législature, cela ne fait pas oublier que le projet de réforme électorale devra trouver le moyen de garantir une réelle représentation d'une moitié de la population dans les instances du pouvoir gouvernemental.

Des luttes, donc, toujours à mener. Pour faire en sorte que les valeurs traditionnelles, où la femme, peu importe le secteur, se voit toujours reléguée, elle et ses aspirations, au second plan, évoluent. Au Québec, le Conseil du statut de la femme a survécu à une volonté de réforme. La Fédération des femmes du Québec fête aussi un 40^e anniversaire en soutenant qu'il y a encore nécessité d'intervenir dans plus d'un dossier.

Le 8 mars prochain donc, Journée internationale des femmes, il n'y aura pas que des roses pour parfumer l'atmosphère: des femmes témoigneront aussi pour un monde égalitaire.

Le Devoir

ÉQUITÉ SALARIALE

Commission
Page 2
Syndicats
Page 3

SOCIÉTÉ

Procréation médicalement
assistée
Garde d'enfants
Page 4

Religions
Page 7

Hypersexualisation
Femmes immigrées
Page 8

REPRÉSENTATION

Réforme électorale
Fédération des femmes du Québec
Page 6

• JOURNÉE INTERNATIONALE DES FEMMES •

Entrevue avec Carole Théberge

Une politique en devenir

« Conter l'histoire pour s'assurer qu'on n'oublie pas ce qui a été fait »

En attendant la nouvelle politique québécoise en matière de condition féminine, qui sera déposée cette année, la ministre responsable de ce dossier, Carole Théberge, a accepté de se prêter à une réflexion sur la situation des femmes. Survol d'une longue marche sur un chemin cahoteux aux pentes parfois abruptes.

THIERRY HAROUN

« Les hommes travaillent fort à casser le crabe, mais décortiquer le crabe comme on le fait, c'est difficile aussi. On travaille sous la pression, nous aussi, puis il ne faut pas qu'on refuse de la "job" trop souvent. C'est encore plus difficile pour les filles qui ont des enfants; ces filles-là n'arrêtent jamais. Mais entre nous, on se tient, puis on se comprend », confiait le 22 mai 2002 au Devoir, sous le couvert de l'anonymat, une travailleuse gaspésienne d'une usine de transformation du crabe des neiges, à l'occasion d'une enquête que nous avons menée sur le dur labeur de ces ouvrières qui travaillent à la chaîne entre lumières froides et planchers humides.

La solidarité féminine est proverbiale et elle ne date pas d'hier. Dans le cadre de la Journée internationale des femmes du 8 mars 2000, le Conseil du statut de la femme (CSF) avait produit un document intitulé *Pas à pas*, fort pertinent d'ailleurs, qui recensait « la longue marche des femmes au Québec » et dans lequel on peut lire que, dans les années 1930, la « solidarité avait ses tactiques. Quand un huissier annonçait quelque part pour une saisie et une vente aux enchères, une quinzaine de femmes remplissaient la maison. Elles achetaient alors tout le ménage, à bas prix, et le remettaient ensuite en entier au propriétaire ». Futées et... solidaires, disions-nous.

Autre exemple, relate-t-on dans ce même document: « Le 11 novembre 1983, jour du Souvenir, une mystérieuse dame en noir dépose une gerbe de fleurs au carré Dominion avec l'inscription "Pour toutes les femmes violées en temps de guerre". L'année suivante, Dana Zwonok re-

prendra son geste, accompagnée cette fois d'une quarantaine de femmes, d'hommes et d'enfants. »

Passé et devenir

La violence sous toutes ses formes est un « point sensible », indique la ministre Théberge. « Quand il y a de la violence dans une famille, c'est tout le monde dans l'entourage qui écope bien souvent. Tout ça est bien malheureux. On [au gouvernement québécois] a pris le taureau par les cornes en établissant une politique pour contrer la violence conjugale. D'ailleurs, au Québec [comparativement à ce qui se fait dans ce domaine à l'échelle mondiale], on fait figure de chef de file. Il faut s'en réjouir, mais en même temps il ne faut pas arrêter le travail. Il s'agit de mieux comprendre les réalités d'aujourd'hui afin d'y répondre mieux. »

C'est dans ce sens que la nouvelle politique du gouvernement Charrest compte revoir ses stratégies d'action. Une politique « qui est présentement en devenir » et qui sera déposée dès cette année, assure la ministre Théberge. Cette politique s'inspirera largement de l'avis du CSF intitulé *Vers un nouveau contrat social pour l'égalité entre les femmes et les hommes*, lequel document a fait l'objet d'une commission parlementaire l'année dernière. Cette consultation a été selon la ministre un « succès », en précisant que c'était « la première fois que toutes les personnes qui se sentaient interpellées [par cette question] pouvaient présenter un mémoire ». Quelque 108 mémoires ont été déposés lors de cette commission parlementaire, en provenance de 75 groupes de tous ordres.

« Nous avons écouté nombre de suggestions et recommandations, et parfois des inquiétudes. Entre autres,



La ministre responsable de la condition féminine, Carole Théberge

sur la question des problèmes sociaux que vivent les hommes aussi », souligne Carole Théberge.

Interventions

Vers un nouveau contrat social pour l'égalité entre les femmes et les hommes propose au gouvernement québécois plusieurs axes d'intervention, soit de promouvoir l'égalité économique entre les femmes et les hommes, de corriger les inégalités qui persistent dans le contexte d'une économie ouverte et mondialisée, de susciter la reconnaissance de la parentalité et du soutien aux personnes dépendantes, de mettre en place les conditions pour une meilleure articulation des temps sociaux, d'améliorer la santé et le bien-être en s'assurant que les services soient adaptés aux réalités des femmes et des hommes, d'éliminer toute violence et atteinte à la dignité ou à l'intégrité subies en raison du sexe, et enfin, de favoriser la

forçant une conception de la masculinité basée sur la domination. »

Et pour faire contrepoids, lit-on, « certains médias présentent des images de femmes dominatrices à côté d'hommes ridiculisés allant tout autant à l'encontre des modèles de rapports égalitaires. »

Sensibilisation

Le Conseil du statut de la femme suggère de plus de soutenir l'exercice du pouvoir et de la participation sociale en toute égalité par les femmes et les hommes sur les plans national, régional et local. La ministre Théberge est d'avis à cet égard qu'il faut impérativement sensibiliser les femmes à l'acte politique, et ce, « sans relâche » car les femmes n'en sont « pas nécessairement convaincues malgré le fait qu'elles représentent un peu plus de la moitié de la population. Il existe en ce sens le programme "À l'égalité pour décider" ».

Dans le document *Pas à pas*, il est également mis en exergue qu'en 1926, le Montreal Women's Club « envoie une délégation à Québec pour réclamer que les femmes mariées puissent voter aux élections municipales. La délégation fera anti-chambre une journée entière. Elle repartira sans avoir été entendue. »

Ainsi, si les temps ont bien changé depuis lors, la question suivante mérite d'être posée: la société est-elle, aujourd'hui encore, à ce point machiste, comme on le laisse entendre? « J'espère que non! Il y a des réalités qui sont là pour toutes sortes de raisons. Il existe des mentalités qui sont là... Il y a des changements de mentalités à faire. Nous avons en ce sens beaucoup de chemin à faire. » Et, toujours selon Mme Théberge, la journée du 8 mars a sa raison d'être afin de « conter l'histoire pour s'assurer qu'on n'oublie pas ce qui a été fait et ce qui s'est dit, et ainsi donner l'occasion d'écrire la suite de l'histoire. »

Collaborateur du Devoir

Commission de l'équité salariale

Il n'y a pas que l'argent qui compte...

Reconnaître le « travail social des femmes »

Il y a près de dix ans, l'Assemblée nationale adoptait à l'unanimité la loi sur l'équité salariale. Cette pièce législative a rencontré moult embûches dans son application. De la théorie à la réalisation sont apparus bien des écueils qui en ont mitigé les effets ou l'ont carrément rendue inopérante à bien des égards, pour des raisons d'argent, de culture et de mode d'emploi. Malgré tout, les femmes en seraient sorties gagnantes. L'heure des bilans a sonné: le temps est venu d'aplanir les difficultés et de trouver le moyen de maintenir les acquis.

RÉGINALD HARVEY

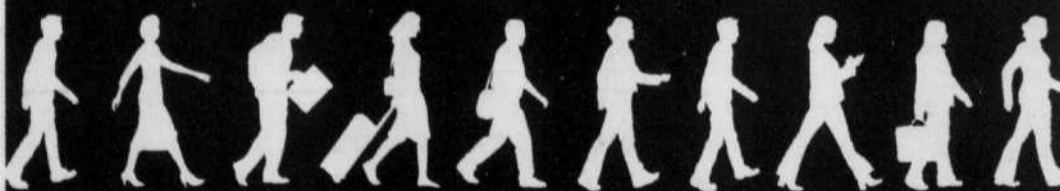
Depuis 2002, Rosette Côté préside la Commission de l'équité salariale. Cet organisme procède actuellement à un vaste sondage, destiné à consolider le rapport sur l'état général de la situation, qui sera déposé en novembre prochain, tel que prévu par le ministre du Travail dans la loi de 1997. Elle situe cette réflexion: « L'objectif, ce n'est pas de réécrire la loi; c'est de voir comment elle est

VOIR PAGE G 3: ÉQUITÉ

IL Y A ENCORE TANT À FAIRE
Pour une réelle égalité

La Loi sur l'équité salariale

10 ans déjà !



Cette Loi est là pour rester parce que toutes et tous vous y contribuez.

Pour en savoir plus...

Voyez le clip

Le salaire a-t-il encore un sexe?

Sur le site Web de la Commission

www.ces.gouv.qc.ca
1 888 528.8765



Toujours et plus que jamais engagées

En cette journée internationale des femmes 2006, les professionnelles de l'État sont toujours et plus que jamais engagées à donner à la population québécoise des services publics intègres et de qualité.

Syndicat de professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec

SPGQ

APTS Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux

Tél. : 450.670.2411
1 866 521.2411
www.aptsg.com

JOURNÉE INTERNATIONALE DES FEMMES

ÉQUITÉ

SUITE DE LA PAGE G 2

appliquée sur le terrain, quels ont été les irritants et les difficultés, et à quels endroits des points ont été bien ou mal compris. Les données recueillies serviront à la Commission pour faire soit des propositions d'amendement à la loi, soit pour clairement convenir d'une nouvelle façon de procéder.

Maintenir les acquis

En septembre, la Commission procédera en outre à une consultation avec ses partenaires, qui seront appelés à enrichir de leurs points de vue le document de réflexion qui sera remis au ministre; il reviendra à celui-ci de décider de la forme que prendra le débat subséquent. Est-ce que le temps serait venu de parler déjà de repositionnement ou de réorientation? «Indépendamment du rapport de 2006, je dirais que ce qui ressort des travaux effectués auprès des partenaires et qui n'ont pas été publicisés, mais que j'entends depuis que je suis en fonction, c'est que la loi est très peu "parlante" sur le maintien de l'équité; cette loi se présente en deux temps, dont le premier comporte un exercice d'équité pour apporter la correction sur la discrimination systémique en entreprise, et dont le deuxième repose sur le fait de ne pas la recréer ou sur le maintien de celle-ci.» Elle ajoute un éclaircissement: «Les éléments de la loi ne fournissent pas suffisamment de façons de procéder sur ce volet, de l'avis des partenaires. Il y a comme un consensus entre ceux-ci pour rendre le maintien plus explicite. Comment? Personne n'a beaucoup d'idées et pour l'heure, c'est nous qui creusons la question.»

Au-delà de l'aspect financier

La présidente présente la loi d'abord et avant tout sous l'angle d'un droit fondamental: «Primo, les femmes ont le droit d'exiger une égalité économique, et que l'écart salarial soit diminué, pour ne pas dire annulé. Deuxièmement, le tout se situe dans le contexte des pratiques de travail, et ça oblige les employeurs à changer leurs pratiques de rémunération et d'évaluation des emplois de même que celles à l'égard de la reconnaissance des compétences et du travail féminins.»

Elle met en relief un point majeur: «Cette législation agit en même temps sur la gestion des ressources humaines. Dans son essence, c'est une façon de procéder visant à considérer ces ressources comme les piliers de toute entreprise. Donc, ça dépasse le domaine du travail et là, on rentre carrément dans la gestion de ces ressources dans le but d'en arriver à rester plus concurrentiel, d'attirer et de garder du monde, pour faire en sorte que le travail soit reconnu. On joue tou-



Rosette Côté

jours sur trois fronts. L'enjeu tourne autour de toute la reconnaissance du travail social des femmes et, plus particulièrement, du travail traditionnellement féminin.»

Il importe donc de regarder le problème sous l'angle d'un bénéfice relié au salaire, mais aussi d'adopter une vision élargie de cette mesure: «La loi sur l'équité salariale repose sur des valeurs et elle est fondée sur les droits de la personne. On n'est plus dans le même registre sous cet angle et je comprends que ce soit contraignant pour les entreprises.» Elle résume l'ampleur de la problématique: «On doit la présenter comme une loi qui agit sur le plan des entreprises et de leurs pratiques; en même temps, elle prend sa source dans les chartes des droits et libertés, tout en voulant changer les mentalités et œuvrer dans une démocratie. C'est vraiment très large.»

Retour sur les acquis

Enfin, elle mentionne un troisième bénéfice, soit celui issu de l'entente avec le Syndicat des profes-

sionnels du gouvernement du Québec (SPGQ).

Les retombées collatérales

Elle souligne que d'autres facteurs, telle l'augmentation du salaire minimum, peuvent contribuer à réduire l'écart salarial, avant de cerner les effets indirects de la loi: «La culture du travail a commencé à se modifier. D'abord, on a changé les modes de rémunération. Deuxièmement, on a inculqué des nouvelles façons d'évaluer les emplois en faisant ressortir les compétences dites féminines qui avaient toujours été très invisibles.» Elle mentionne encore que, dans la petite entreprise, la loi a contribué à l'amélioration du climat de travail, qu'elle a créé un sentiment de justice entre les différentes catégories de personnel et qu'elle a fourni de nouvelles méthodes de travail pour l'évaluation des emplois et des rémunérations.

Elle complète en dégageant cet autre point important: «Tout le monde a compris que l'équité salariale, ça ne se négociait pas; celle-ci est exclue du champ de la négociation et ça ne fait plus partie du "Give and Take". C'est maintenant un exercice qui est indépendant du processus de "négo", qui est lié véritablement à la correction de l'écart salarial. C'est un autre effet indirect important.»

Résistance culturelle

Dès le départ en 1997, il est apparu que, dans la moitié des cas, les écarts salariaux étaient attribuables à la discrimination systémique, ce qui a largement motivé les législateurs à adopter la loi. Rosette Côté laisse savoir qu'il a fallu travailler sur tous les fronts à la fois pour enrayer ce phénomène, particulièrement présent dans les petites entreprises de 10 à 50 employés, lesquelles sont au nombre de 35 000 parmi les 45 000 touchées par la loi. Elle dépeint le portrait: «La culture du travail, qui consiste à connaître les emplois et les descriptions de tâche, à payer les gens vraiment pour ce qu'ils font sans les surévaluer ou les sous-évaluer, n'existait pas.»

Il a été nécessaire d'imposer à la fois la correction de l'inégalité économique des femmes et les changements de pratiques: «Il y avait un grand ménage à faire à plusieurs niveaux.» Elle pose ce constat: «Au cœur de nos enquêtes actuelles, ce que nous voyons, ce n'est pas de la mauvaise foi: les petites entreprises font leur exercice correctement. On s'aperçoit quand même que c'est très difficile d'avoir un outil d'évaluation des emplois, même si peu de facteurs entrent en ligne de compte et même s'il n'y a pas beaucoup de compétences qui sont mesurées.»

Collaborateur du Devoir

À l'heure des bilans

Les syndicats sont heureux que l'équité salariale n'ait pas été touchée par le récent «coup de force patronal»

La loi 142, qui a imposé les nouvelles règles du jeu dans les relations de travail de la fonction publique en décembre dernier, ne couvre pas le champ de l'équité salariale. Ce dossier a été écarté du coup de force patronal. Les syndicats s'en félicitent, mais pour eux aussi le temps est venu de faire les comptes sur cette question.

La présidente de la Confédération des syndicats nationaux (CSN), Claudette Carbonneau, mesure l'état de la situation en équité sur un ton plutôt moqueur: «Je vous dirais que la grande exception veut que, là-dessus, on soit plutôt d'accord avec le gouvernement du Québec. Au moins, il distingue les genres à ce sujet», dit-elle en riant.

Puis, elle poursuit: «Pour nous, le dossier de l'équité salariale, c'est une chose et ça découle d'une loi; cela ne peut pas faire l'objet d'un décret et il devra suivre son cours. Il va de soi que le gouvernement a créé énormément d'ambiguïté autour de cette question en affirmant qu'il disposait d'une enveloppe globale de 12,6 %; il a laissé savoir que celle-ci valait à la fois pour les augmentations salariales qui, au moment de la négociation, étaient inconnues. On sait maintenant qu'elles sont de l'ordre de 8 % sur dix ans et neuf mois; certaines améliorations normatives se sont aussi ajoutées. Les dirigeants disaient vouloir jouer à l'intérieur de cette enveloppe-là pour en arriver au 12,6 %, ce que nous avons toujours contesté. Par ailleurs, il n'a pas décrété de résultat d'équité salariale et il s'en est remis au processus à poursuivre en cette matière.»

En décembre dernier toujours, le gouvernement déposait une offre sur l'équité que les quatre grands

syndicats impliqués dans le domaine intersyndical — CSN, CSQ (Centrale des syndicats du Québec), FTQ (Fédération des travailleurs du Québec) et FIQ (Fédération des infirmières et infirmiers du Québec) — examinent toujours: «C'est plus long et plus laborieux en raison du fait que quatre organisations se retrouvent en présence. Notre intention est de travailler d'arrache-pied pour donner suite à cette proposition et aboutir à un résultat entre les parties qui réponde aux impératifs de la loi.»

Un examen détaillé du côté de la FTQ

Même si l'opération bilan s'avère complexe du côté de la FTQ, en raison de sa forte taille et des structures en place, la CSQ prend très au sérieux cet exercice, comme le rapporte sa vice-présidente et responsable du dossier de la condition féminine, Louise Mercier: «On veut obtenir une étude basée le plus près possible de la réalité avec des points précis qui vont la refléter et montrer vraiment ce qui se passe sur le terrain.»

Elle fait déjà preuve de ce réalisme à propos de la situation actuelle, forte de l'expérience qu'elle a vécue dans divers milieux de travail: «Dans les endroits de 10 à 49 employés ou de 50 à 100, on peut penser que, là où le syndicat n'a pas mis la main à la pâte, on risque de trouver bien des entreprises qui n'ont pas tenu compte de l'équité; particulièrement du côté du 10-49. Nous-mêmes qui avons joué le rôle de chien de garde en insistant auprès des employeurs, on ne dispose pas des mécanismes pour être en mesure de vérifier ce qui s'est passé, parce qu'il n'y avait pas d'obligation de former des comités d'application de la loi. On n'était pas obligé non plus d'avoir des groupes de travail et on peut se demander si les affichages requis ont été faits; seuls les salariés peuvent en témoigner.»

R. H.

L'affirmation religieuse

menace-t-elle l'égalité des sexes?

Diversité de foi

Égalité de droits

Un colloque du Conseil du statut de la femme

Pour information:

www.csf.gouv.qc.ca

1-800-463-2851, poste 235

23 et 24 mars 2006

Hilton Bonaventure
900, rue de la Gauchetière Ouest
Montréal

Conseil du statut de la femme

Québec

Journée internationale des femmes

Les conditions de vie des femmes, l'Université Laval y travaille

L'AGENDA

L'HORAIRE TÉLÉ,
LE GUIDE DEVOS SOIRÉES

Gratuit dans Le Devoir du samedi

LE DEVOIR



Chaire d'étude Claire-Bonenfant sur la condition des femmes

Revue Recherches féministes
Vol. 18, n° 2, Images et sens

Diplôme de deuxième cycle en études féministes
www.ulaval.ca/sg/PR/C2/530A.html

Université féministe d'été
4-10 juin 2006

DROITS, JUSTICE ET DÉMOCRATIE
au cœur de l'action et des luttes féministes

Pour information
universite-feministe-ete@fss.ulaval.ca
(418) 656-2131 poste 12700
www.fss.ulaval.ca/universitefeministede

UNIVERSITÉ
LAVAL

POUR UNE RÉELLE ÉGALITÉ

Toujours engagées pour...

- Promouvoir une égalité de représentation entre les femmes et les hommes à l'Assemblée nationale
- Défendre des services publics accessibles et de qualité
- Revendiquer et affirmer un droit réel de négociation des conditions de travail

Centrale des syndicats du Québec



CSQ

www.csq.qc.ca

JOURNÉE INTERNATIONALE DES FEMMES

Procréation médicalement assistée

Contestations

« Permettre aux femmes d'avoir leurs enfants plus jeunes »

Suivant de près l'adoption d'une loi fédérale, le Québec a déposé en décembre 2004 un projet de loi sur la procréation assistée. Qualifié de coquille vide par les groupes de femmes, le projet de loi 89 saura-t-il répondre aux préoccupations des citoyens?

ISABELLE MALTAIS

Pour une norme nationale

Visant à encadrer les activités cliniques et de recherche en matière de procréation assistée, le projet de loi 89 affirme rechercher une pratique de qualité, sécuritaire et conforme à l'éthique. Cependant, les normes et conditions de la pratique et de la recherche n'y sont pas encore définies. On prévoit plutôt les déterminer par des règlements qui seraient mis en place hors du contexte législatif, principalement par les fonctionnaires et les professionnels du milieu. Et c'est ici que le bât blesse. « Ce projet est vide. Comment voulez-vous qu'il atteigne les objectifs qu'il pose s'il ne propose pas de moyens? Aucune valeur n'a été proposée. Le projet ne mentionne même pas ce qu'on a l'intention de faire au sujet des articles 8 à 12 de la loi fédérale, pourtant contestés par le Québec », déclare Lucie Bélanger, agente de recherche au Conseil du statut de la femme (CSF).

En effet, au moment du dépôt de son projet de loi, le gouvernement québécois avait également déposé un renvoi en Cour d'appel contestant la constitutionnalité de certains articles de la loi fédérale qu'il estimait être de compétence provinciale.

Le CSF ainsi que la Fédération du Québec pour le planning des naissances (FQPN) plaident donc en faveur d'un débat social sur la question, auquel participeraient tant la population que les experts. « On doit discuter de la procréation assistée. Ces techniques transforment notre façon de concevoir la vie et notre contrôle sur celle-ci. Elles changent les fondements de l'être humain. On doit se demander si c'est cela qu'on veut », affirme Nathalie Parent, de la FQPN.

En plus du débat sur la place publique, qu'ils considèrent essentiel, le CSF et la FQPN voudraient que le gouvernement mette en place une instance centrale d'encadrement, composée de scientifiques, de spécialistes des sciences sociales et de simples citoyens, qui déciderait des principes et des normes auxquels la future loi serait soumise, et qui pourrait conseiller le ministre de la Santé de façon régulière sur les différentes questions se rapportant à la procréation assistée.

Présentement, le projet de loi prévoit le recours au Collège des médecins pour obtenir des recommandations sur le sujet. Et il inquiète par son flou puisque, dans sa forme actuelle, il pourrait permettre que l'encadrement des pratiques soit remis à des comités d'éthique relevant de chacun des centres de procréation, ce qui pourrait entraîner d'un endroit à un autre des interprétations différentes des règlements mis en place par le gouvernement. « On demande à ceux qui ont des intérêts dans la procréation assistée de décider pour la population! On doit mettre en place une instance indépendante », dit Nathalie Parent.

Les groupes de femmes sont très critiques par rapport à la procréation assistée. Pour le CSF, deux principes devraient diriger le recours à celle-ci: la prévention et le traitement de l'infertilité, ainsi que la protection de la santé des femmes et des enfants. Le CSF pense qu'il est essentiel de faire des recherches sur les causes de l'infertilité et qu'il faut d'abord essayer de les régler avant d'opter pour la solution faci-

le de la procréation assistée. « Il faut que le gouvernement fasse de la prévention contre les MTS comme la chlamydia, qui cause l'infertilité. Il faut aussi qu'il mette en place des conditions monétaires et sociales pour permettre aux femmes d'avoir leurs enfants plus jeunes. Il faudrait également réduire les polluants environnementaux qui causent l'infertilité pour essayer de les réduire ou de les éliminer », soutient Lucie Bélanger.

Des techniques éprouvées

En ce qui a trait à la santé, Mme Bélanger affirme que des pratiques qui devraient encore être au stade de la recherche sont appliquées aux femmes ayant recours à la procréation assistée. Elle demande donc la garantie de techniques éprouvées, et ce, même si l'évolution du secteur est très rapide.

À ce sujet, la D^{re} Louise Lapensée, gynécologue-obstétricienne à la clinique de fertilité Ovo, se veut rassurante. « Aucune donnée n'indique que la fécondation in vitro pourrait poser des risques pour la santé des femmes. Quand ils viennent en clinique, les couples sont informés de ce à quoi ils s'exposent. Bien sûr, il ne faut rien prescrire sans évaluation appropriée. Par exemple, il ne faut pas donner de stimulation ovarienne sans raison. Mais je sais que, malheureusement, certains médecins le font. »

C'est justement le mauvais emploi de ces techniques qui font craindre le pire au CSF et à la FQPN et qui leur font demander des balises très claires au gouvernement. « C'est la façon dont on procède que nous réprovoons. Par exemple, pour pallier au manque d'efficacité de la technique, on va implanter trois ou quatre embryons dans l'utérus de la femme, ce qui provoque des grossesses multiples, donne souvent naissance à des bébés prématurés et peut apporter des problèmes majeurs », déclare Nathalie Parent.

Mais selon la D^{re} Lapensée, on voit que, partout sur la planète, les centres de fécondation commencent à être sensibilisés à cette problématique. Il y aurait même des médecins aux États-Unis pour affirmer que les grossesses multiples constituent un grave échec des techniques de procréation assistée. « Les couples qui viennent nous voir rêvent tous d'avoir des jumeaux. Nous sommes là pour leur dire non, mais si ils y tiennent absolument, on ne peut pas les obliger à se faire implanter un seul embryon, il n'y a aucune réglementation là-dessus. »

C'est pour combler un vide juridique que le CSF et la FQPN demandent la réglementation de la procréation assistée. Et c'est pour répondre au vide créé par le projet de loi 89 qu'elles insistent et demandent que l'on clarifie les pratiques interdites, les pratiques autorisées et les conditions desdites pratiques, tout cela selon une éthique correspondant aux valeurs de la population du Québec.

Collaboratrice du Devoir

Garde d'enfants

Un réseau complémentaire

Une réforme pour « justifier une compression budgétaire » ?

Depuis quelques mois, le réseau québécois de garde d'enfants se retrouve à l'avant-scène de l'actualité politique. D'une part, le gouvernement Charest en a modifié le fonctionnement par l'adoption de la loi 124 et, d'autre part, les ententes fédérales-provinciales sur les garderies ne tiennent plus, le nouveau gouvernement Harper préférant aider directement les parents plutôt que de soutenir un réseau public. Ces changements sont-ils favorables et comment affecteront-ils la garde d'enfants au Québec?

PIERRE VALLÉE

Avant toute réponse, il convient de brosser un portrait des services de garde au Québec. En 1997, le gouvernement péquiste d'alors a mis en place un réseau public de garderies à contribution parentale réduite: les fameuses garderies à « cinq piastres ». Ce réseau avait et a toujours trois composantes: les centres de la petite enfance, les garderies privées et les garderies en milieu familial.

On compte actuellement environ 200 000 places dans le réseau, qui se répartissent comme suit: 165 000 places, la part du lion donc, sont partagées à peu près également entre les places en installation ou CPE et les places en milieu familial; la balance, soit 35 000 places, se trouve en garderie privée. Soulignons que toutes ces places sont à 7 \$ par jour. Il n'existe pas au Québec de véritables garderies privées, sauf les services de garde offerts à domicile pour un groupe de cinq enfants et moins. En pareil cas, il n'est pas nécessaire d'obtenir un permis du ministère et par conséquent, ces services de garde ne sont pas régis.

Vint la loi 124

Rappelons que, depuis 1997, les services de garde en milieu familial étaient obligatoirement affiliés à un Centre de la petite enfance (CPE) dont l'un des mandats consistait à soutenir la garde en milieu familial. De plus, le nombre de places en milieu familial variait d'un CPE à l'autre, allant d'une dizaine à une centaine.

C'est ce que vient modifier, entre autres, la loi 124 en créant des bureaux coordonnateurs (BC) qui, à partir de maintenant, ont le mandat de soutenir et de coordonner les services de garde en milieu familial. Ces bureaux coordonnateurs seront établis selon un territoire donné et ils seront chacun responsable d'un plus grand nombre de places.

Les réactions à cette modification furent différentes selon la place occupée sur l'échiquier. À l'Association québécoise des centres de la petite enfance (AQCPPE), qui regroupe près de 750 des 1000 CPE, l'accueil a été plutôt mitigé. « Nous ne sommes pas en désaccord avec l'amélioration du système, explique Hélène Potvin, présidente de l'AQCPPE, mais nous étions en désaccord avec cette façon de faire. D'autant plus que les plus récentes études démontrent que la garde en milieu familial est supérieure lorsque jumelée avec une installation. »

De son côté, le Conseil québécois des centres de la petite enfance, qui regroupe environ 150 CPE, a choisi d'appuyer le projet de loi. « Il nous apparaissait responsable d'analyser le système après sept ans d'existence, avance Francine Lessard, la directrice générale. Les bureaux coordonnateurs permettront de centraliser l'information et d'être plus efficaces sur le plan financier. »

Sylvain Lévesque, président de l'Association des garderies privées du Québec (AGPQ), a lui aussi appuyé le projet de loi puisqu'il favorise davantage l'équité. « Il n'y a plus de discrimination entre les trois sortes de garde et c'est logique, puisqu'il s'agit du même enfant. Cela vient aussi corriger le monopole que les installations exerçaient sur la garde en milieu familial. »

Une mesure qu'approuvait Nathalie D'Amours, présidente de l'Association des éducatrices et éducateurs en milieu familial du Québec (AEMFQ). « En principe, le CPE devaient nous soutenir, mais dans la réalité, ce n'était pas toujours le cas. Les CPE de peu de places en milieu familial n'avaient pas les moyens de nous soutenir, tandis que d'autres CPE préféraient consacrer l'argent à d'autres fins. »

Situation actuelle

Étant donné que la loi 124 a été adoptée, ces quatre organismes ont choisi de collaborer avec le gouverne-



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

On compte actuellement environ 200 000 places dans le réseau des garderies au Québec.

ment dans cette nouvelle voie, mais tous expriment des craintes quant à l'allure que prendront les bureaux coordonnateurs. Pour le moment, tout porte à croire que ce seront les CPE qui le désirent qui assumeront le mandat de mettre en place les bureaux coordonnateurs. Une mesure qui évidemment réjouit à la fois l'AQCPPE et le CQCPPE.

Le nombre, et par conséquent la taille, des bureaux coordonnateurs est aussi l'objet d'un contentieux puisque tous ces organismes s'entendent pour dire qu'il en faut plus que ce que le gouvernement s'apprete à faire. « Il ne faut pas de bureau coordonnateur qui dépasse les 1000 places », soutient Francine Lessard. Hélène Potvin, quant à elle, croit que le chiffre idéal se situe autour de 450 places. « Il faut maintenir le lien entre le CPE, la garde en milieu familial et le quartier dans lequel ils se trouvent. »

Selon Nathalie D'Amours, il faut surtout éviter de commettre la même erreur avec les bureaux coordonnateurs que par le passé. « Nous ne voulons pas d'une réforme qui serait au fond une sorte de copier-coller. Il faut que le soutien dû à la garde en milieu familial soit fourni pour vrai. » Hélène Potvin souligne que les sommes allouées aux bureaux coordonnateurs seront de 50 % inférieures à celles allouées aux CPE pour le soutien de la garde en milieu familial. « On se demande si cette réforme ne sert pas surtout à justifier une compression budgétaire? »

Les mesures Harper

Tous déplorent l'abandon des ententes fédérales-provinciales sur les services de garde que vient d'annoncer le gouvernement Harper, malgré le fait que l'impact soit négligeable sur le réseau de garderies au Québec. « C'est dommage pour les autres Canadiens qui n'ont pas de réseau public de garderies, précise Sylvain Lévesque. Il sera donc impossible de construire un réseau pancanadien de services de garde. »

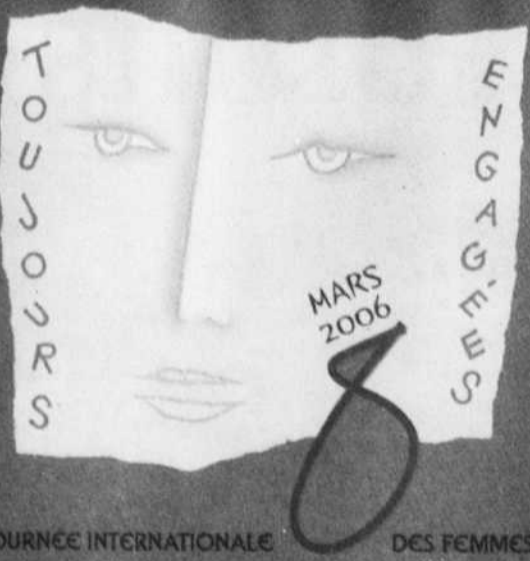
Quant aux sommes perdues par le Québec, la question est de savoir si elles seront éventuellement récupérées lors d'une entente à venir sur le déséquilibre fiscal. « Nous n'avons aucune idée de ce qui va arriver dans ce dossier, explique Hélène Potvin. Si les sommes sont récupérées, seront-elles encore affectées à l'aide à la famille? »

En ce qui concerne le montant de 1200 \$ par année qu'entend verser le gouvernement Harper aux parents d'enfants de 6 ans et moins, il trouve grâce seulement aux yeux de Nathalie D'Amours. « C'est une façon de responsabiliser les parents et de consacrer leur rôle dans la garde de leurs enfants. On ne peut pas toujours choisir pour eux. »

Quoi qu'il en soit, tous s'entendent pour dire que la priorité doit demeurer la qualité des services de garde offerts aux enfants. « Nous disposons au Québec d'un réseau public où les trois sortes de garde doivent fonctionner en complémentarité et en concertation. C'est mieux qu'un monopole. Travaillons ensemble maintenant pour la qualité de vie de nos enfants », conclut Sylvain Lévesque.

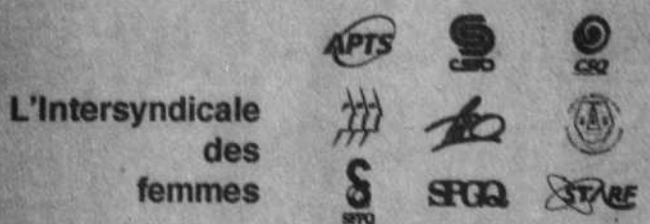
Collaborateur du Devoir

POUR UNE RÉELLE ÉGALITÉ



JOURNÉE INTERNATIONALE DES FEMMES

- Parce qu'il faut se dresser contre un gouvernement qui recourt cavalièrement à la matraque législative plutôt que de négocier de bonne foi;
- Parce que ce coup de force constitue une insulte et une menace pour l'ensemble du mouvement syndical;
- Parce que ce sont majoritairement des femmes qui en subiront les conséquences, tant à titre de travailleuses que d'utilisatrices de services!

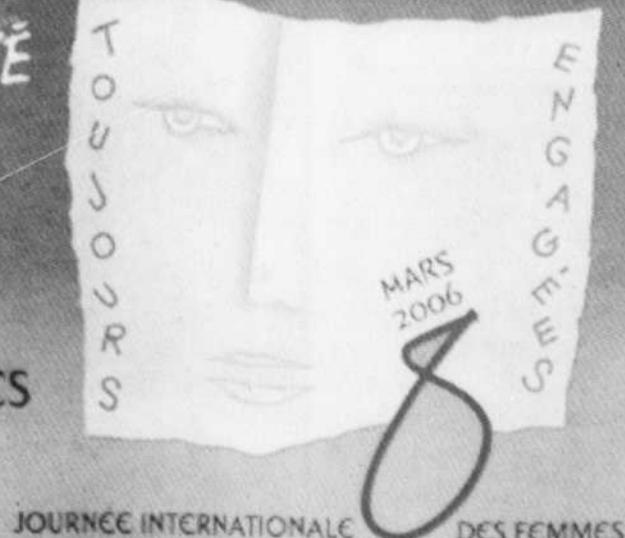


L'Intersyndicale des femmes

POUR UNE RÉELLE ÉGALITÉ

LA CSN ET SES MILITANTES

TOUJOURS ENGAGÉES



JOURNÉE INTERNATIONALE DES FEMMES

Pour le droit de négocier
Pour un système de santé public
Pour l'équité salariale

Bon 8 mars à toutes!



FÉDÉRATION DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS DU QUÉBEC

♦ JOURNÉE INTERNATIONALE DES FEMMES ♦

Entrevue avec la présidente du Conseil du statut de la femme

Vivre des relations égalitaires

« Nous devons tenir compte du désir des femmes de devenir mères et de leurs ambitions professionnelles. Ce n'est pas incompatible. »

Dans les dernières décennies, les Québécoises sont entrées massivement dans les établissements d'enseignement post-secondaire. Toutefois, leur situation financière est demeurée plus fragile que celle des hommes. La conciliation travail-famille demeure difficile pour plusieurs mamans et les différents acteurs de la société devront faire leur part pour améliorer la situation, soutient la présidente du Conseil du statut de la femme (CSF), Diane Lavallée.

MARTINE LETARTE

Les Québécoises sont maintenant nombreuses à détenir des diplômes d'études postsecondaires. En 2001, près de 31 % des femmes âgées entre 25 et 34 ans détenaient un diplôme universitaire et 24 %, un diplôme collégial. En 1971, c'était 15 % pour le niveau universitaire et un peu plus de 9 % pour le niveau collégial, selon les statistiques du CSF. « Les chiffres ont plus que doublé! C'est très révélateur. De plus, nous constatons que les femmes ont fait des avancées importantes dans certains domaines comme le droit, le notariat, la médecine et la médecine vétérinaire », explique Diane Lavallée.

Toutefois, les femmes, surtout

les mères monoparentales, sont encore plus nombreuses que les hommes à vivre avec de faibles revenus. « Nous devons mettre sur pied une approche ciblée pour les mères monoparentales. Nous devons les aider dans leur parcours scolaire, de manière à ce qu'elles arrivent à gagner de meilleurs salaires. Nous devons éviter qu'elles deviennent, avec leurs enfants et pour des générations à venir, des décrocheuses sociales », poursuit Mme Lavallée.

Ces dernières années, les femmes ont été les grandes victimes des nombreuses fermetures d'usine dans le secteur manufacturier. « Plusieurs de ces femmes reçoivent maintenant des prestations de chômage ou d'aide sociale, car elles ne satisfont pas aux exigences actuelles du marché du travail. Elles ne connaissent pas bien les ordinateurs et Internet. On doit favoriser la formation de ces femmes dans des secteurs où il y a d'importants besoins de main-d'œuvre », précise Mme Lavallée.

Encore difficile pour les mamans au travail

En 2002, 73 % des femmes de 20 à 44 ans ayant un enfant de moins de 6 ans appartenait à la population active. C'est beaucoup plus qu'en 1976, où c'était 30 %. La présidente du CSF constate toutefois que l'autonomie économique des femmes se fragilise avec l'arrivée d'un enfant. « Beaucoup de femmes décident d'occuper un poste à temps partiel une fois qu'elles sont mères. Cette décision les suit jusqu'à leur retraite, avec la Régie des rentes. »



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

L'autonomie économique des femmes se fragilise avec l'arrivée d'un enfant.

Le nouveau programme québécois de congés parentaux a permis aux femmes de réaliser plusieurs gains. Leur congé de maternité a été allongé et leur rémunération est meilleure. Maintenant, la société québécoise doit s'attaquer au problème de la conciliation travail-famille, soutient Mme Lavallée.

Dans sa recherche sur le double défi de l'emploi et de la natalité, publiée l'an passé, le CSF étudie certains modèles de conciliation travail-famille qui existent dans le monde. L'organisme s'intéresse particulièrement aux avenues empruntées par les pays d'Europe du Nord.

« Le modèle nordique [Suède, Danemark, Finlande, partie orientale de l'Allemagne et Norvège] allie un taux d'activité important, une fécondité élevée et un État-providence qui favorise l'emploi féminin, un accès individuel aux droits sociaux, des allocations pour les enfants et un soutien important à la conciliation travail-famille [congés parentaux, services de garde, formules d'aménagement du temps de travail], nous apprend le document. « Les femmes sont de plus en plus scolarisées. Nous devons tenir compte de leur désir de devenir mères et de leurs ambitions professionnelles. Ce n'est pas incompatible », affirme Mme Lavallée.

Les femmes et le pouvoir

De plus en plus de Québécoises sont portées au pouvoir. En 2004, 32 % des députés à l'Assemblée nationale du gouvernement du Québec étaient des femmes. En 1970, elles étaient un peu moins de 1 %. « L'électorat n'est pas sexiste au Québec. Il n'en demeure pas moins qu'il est difficile de recruter des femmes en politique. Elles refusent plus souvent de se présenter comme candidate que les hommes », constate Mme Lavallée.

À Québec, le Groupe femmes, politique et démocratie offre de la formation à celles qui désirent se présenter comme candidate.

L'organisme leur permet également d'être accompagnées dans leur parcours par des élues d'expérience. « Les initiatives de ce groupe sont à promouvoir et à étendre partout au Québec », croit la présidente du CSF.

Travailler avec les jeunes générations

Malgré les grandes avancées du féminisme, les petits Québécois ne vivent pas toujours des relations égalitaires. « Nous remarquons que, de plus en plus tôt, les jeunes subissent de la violence dans leurs relations. Pour contrer ce phénomène, nous allons dans les écoles et grâce à des jeux de mise en situation, nous tentons de leur faire comprendre que la jalousie, la possessivité et le contrôle de l'autre ne sont pas des preuves d'amour. Nos jeunes filles doivent apprendre à détecter, à dénoncer et à contrer la violence », explique Mme Lavallée.

Le CSF s'inquiète aussi de l'hypersexualisation des jeunes filles, une situation en émergence. « Actuellement, il y a une banalisation de la sexualité chez les jeunes. Souvent, les filles s'exposent à des activités sexuelles de tout ordre seulement pour se sentir valorisées, ou pour entrer dans un groupe. Ces pratiques se font souvent au détriment de l'estime qu'elles ont d'elles-mêmes », déplore Mme Lavallée.

Confrontée à cette nouvelle problématique, le CSF interpellera plusieurs acteurs de la société cette année pour tenter d'y voir plus clair. « Nous devons rencontrer des gens travaillant dans les médias et les écoles. Nous devons étudier l'image de la sexualité renvoyée par Internet et l'impact qu'elle a sur les jeunes. Nous devons étudier les avenues possibles qui permettront aux jeunes de vivre des rapports sexuels épanouissants et égalitaires », conclut Mme Lavallée.

Collaboratrice du Devoir



ARCHIVES LE DEVOIR

Diane Lavallée

Dans quelques jours, tout le Québec dira :

NON VIOLENCE CONJUGALE

Famille, Aînés
et Condition féminine

Québec



JOURNÉE INTERNATIONALE DES FEMMES

Assemblée nationale

La parité n'est pas pour demain

« Certaines femmes pourraient être amenées à faire office de figurantes dans des circonscriptions perdues d'avance »

La représentation des femmes à l'Assemblée nationale est encore loin d'être équitable. Elle progresse lentement et de façon précaire. À ce rythme, il faudrait attendre jusqu'en 2058 avant d'y compter 50 % de députées. Actuellement, le gouvernement propose une réforme de la loi électorale pour, entre autres, atteindre plus rapidement la parité.

JEAN-GUILLAUME DUMONT

Dans son avant-projet de loi remplaçant la loi électorale, le gouvernement prévoit une réforme comprenant des mesures financières incitatives visant à améliorer la représentation des femmes à l'Assemblée nationale. L'idée est intéressante, mais le modèle proposé est imparfait, selon les auteurs de nombreux mémoires présentés à la commission spéciale qui étudie la question.

L'avant-projet de loi prévoit une majoration de 5, 10 ou 15 % de l'allocation annuelle versée à un parti politique, en fonction du nombre de candidates qu'il présente à une élection. Ce bonus s'ajouterait aux 50 ¢ par vote que les partis reçoivent déjà.

De plus, le remboursement des dépenses électorales d'une candidate élue ou ayant obtenu au moins 15 % des votes s'élèverait à 60, 65, 70 ou 75 %, toujours en fonction du nombre de candidates présentées par le parti. Pour bénéficier de ces incitatifs, la proportion de candidates devra être de 30 % et plus.

Ces deux mesures, bien que positives, méneraient possiblement à des dérives, d'après le Groupe femmes, politique et démocratie (GFPD). « Les partis pourraient aussi bien inclure des femmes dans le but de majorer leur allocation, sans leur faire réellement de place, indique l'organisme dans son mémoire. Certaines femmes pourraient être amenées à faire office de figurantes dans des circonscriptions perdues d'avance. »

À la Commission spéciale sur la loi électorale, plusieurs intervenants conscients de ce problème ont suggéré que les partis soient récompensés selon le nombre de femmes qu'ils font élire et non en fonction du nombre de candidates qu'ils présentent. Certains proposent aussi que les majorations financières soient accordées aux partis qui présentent 35 % et plus de femmes élues.

Quel mode de scrutin ?

L'avant-projet de loi met également de l'avant un nouveau mode de scrutin de type proportionnel mixte. Ce système prévoit 77 dé-

putés de circonscription et 50 députés de district. Chaque district serait constitué de trois circonscriptions contiguës.

Les électeurs éliraient les 77 députés de circonscription conformément au système actuel. Les 50 autres députés de compensation seraient désignés à partir des résultats du scrutin exprimé de chaque district, d'après les listes fournies par les partis politiques.

Ce nouveau système a été conçu pour corriger le rapport votes/sièges et non pour améliorer la représentation des femmes à l'Assemblée nationale. Toutefois, avec quelques aménagements, il pourrait contribuer à l'élection d'un plus grand nombre de députées.

Pour ce faire, de nombreux mémoires recommandent, entre autres, d'établir la compensation à l'échelle nationale (et non pas au niveau des districts), avec une liste où alternent candidats et candidates.

De son côté, le Conseil du statut de la femme (CSF) a présenté un avis en faveur du maintien du mode de scrutin en vigueur au Québec depuis 1792. « Il faut continuer à aller dans cette voie », soutient la présidente du CSF, Diane Lavallée. Avec 32 % de députées, le Québec ne s'en sort pas trop mal. S'il était membre de l'Union interparlementaire, il se hisserait au 14^e rang du classement pour la proportion des sièges détenus par des femmes.

La proportionnelle mixte n'améliorera pas nécessairement la représentation des femmes à l'Assemblée nationale, croit Diane Lavallée. Elle craint que « notre impatience à voir plus de femmes en politique ne nous amène à faire des faux pas qui pourraient provoquer des reculs. »

« La vision du gouvernement et du Conseil du statut de la femme est de laisser aller le cours des choses en pensant que ça va toujours aller de mieux en mieux, mais rien ne peut l'assurer », souligne Louise Paquet, chargée de projet au Collectif féminisme et démocratie.

Cette vision s'appuie sur l'expérience politique de la scène provinciale et municipale, où la proportion de femmes n'a fait qu'augmenter. En revanche, le



JACQUES NADEAU LE DEVOIR
Françoise David, porte-parole de Québec solidaire

pourcentage de députées à la Chambre des communes à Ottawa a reculé d'un point depuis les dernières élections, pour atteindre 20,1 %.

Recrutement des candidates

Quel que soit le mode du scrutin retenu, le problème de recrutement de candidates demeure. En effet, les femmes doivent surmonter plusieurs difficultés pour se lancer en politique. Elles ont souvent à concilier travail, famille et tâches domestiques. Elles manquent de moyens financiers ainsi que de réseaux d'affaires. De plus la culture politique se féminise lentement et le gouvernement montre assez peu de volonté.

Le jeune parti Québec solidaire veut faire fi de tous ces obstacles en présentant un grand nombre de candidates. « Notre objectif, c'est 50 % de femmes », annonce la porte-parole Françoise David. On va faire l'impossible pour y arriver, mais je ne peux pas faire de promesse, parce que je ne suis pas certaine de l'atteindre. »

Selon le Collectif féminisme et démocratie, le recrutement des candidates pourrait être facilité si la nouvelle loi électorale obligeait les partis politiques à se doter d'un plan d'action prévoyant l'adoption de mesures concrètes pour atteindre l'égalité.

Les partis pourraient par exemple réaliser des activités d'information et de formation auprès des militantes, constituer et mettre à jour une liste de femmes susceptibles de se lancer en politique, soutenir les candidates dans le processus d'investiture et organiser un système de mentorat entre les députées déjà en place et les nouvelles candidates.

Si la nouvelle loi électorale ne contraint pas les partis politiques à adopter ces mesures, il est encore permis d'espérer qu'ils le feront volontairement, croit Elaine Hémond, directrice générale du GFPD. « Le parti Québec solidaire propose la parité à toutes les instances. On peut penser que ça va faire bouler de neige. En Norvège, il y a un parti qui a misé sur la parité et les autres ont suivi », rappelle-t-elle.

Collaborateur du Devoir

Fédération des femmes du Québec

Mondialiser la solidarité

Depuis 40 ans, « poser des actions afin de faire changer les choses »

La Fédération des femmes du Québec célèbre cette année le 40^e anniversaire de sa fondation. En effet, c'est en 1966 que Thérèse Casgrain fonda la Fédération des femmes du Québec, dans la foulée du 25^e anniversaire de l'obtention du droit de vote par les femmes au Québec.

PIERRE VALLÉE

Bien que la Fédération des femmes du Québec (FFQ) ait été par le passé davantage sous les feux de la rampe — on se souvient de la marche « Du pain et des roses » —, elle demeure toujours active et n'a pas perdu de sa pertinence, selon son actuelle présidente Michèle Asselin, réélue en septembre 2005 pour un second mandat. « Nous sommes toujours d'actualité », déclare-t-elle d'emblée. Évidemment, il y a eu des progrès au fil des ans. Les lois ont changé mais, dans les faits, la discrimination envers les femmes existe toujours. Nous continuons à la dénoncer et à travailler afin de l'éliminer. » Elle rappelle à juste titre que, encore aujourd'hui, les femmes sur le marché du travail gagnent 70 % du salaire des hommes et que la pauvreté se conjugue encore trop souvent au féminin.

Le rôle de la Fédération

La FFQ compte deux types de membre: les membres associatifs et les membres individuels. Les membres associatifs sont soit des organismes voués à la défense des femmes, tels les centres de femmes, soit des groupes communautaires qui ont mis en place des comités de femmes. Les membres individuels proviennent de tous les secteurs de la société. « La diversité des femmes qui s'impliquent m'impressionne toujours beaucoup. Nous avons des femmes de tous les âges et de toutes les origines. La Fédération est un véritable lieu de rassemblement et d'action. »

On pourrait en quelque sorte qualifier le mandat de la FFQ de double. D'un côté, il a un volet de réflexion et de formation. Des comités sont mis en place afin de porter et nourrir une réflexion sur des enjeux jugés importants pour les femmes. De plus, on met en place des activités de formation sur divers sujets et l'on organise des événements, telle la Marche mondiale des femmes, qui servent à mobiliser.

De l'autre côté, la FFQ a aussi une plateforme politique bien précise axée sur la défense de sept droits jugés fondamentaux: le droit à l'éducation, à la santé, au travail, à la sécurité économique, à la vie démocratique, à vivre dans un climat exempt de violence et à un environnement sain. De plus, en 2003, la FFQ s'est donné « une mission bien campée » en choisissant de travailler selon des thématiques précises dont, entre autres, la



JACQUES NADEAU LE DEVOIR
Michèle Asselin, présidente de la Fédération des femmes du Québec

lutte contre la pauvreté, les femmes et la mondialisation, les travailleuses du sexe et le droit des lesbiennes.

« Ces dossiers sont très polyvalents. Par exemple, en ce qui concerne la discrimination envers les femmes, on s'intéresse en particulier aujourd'hui au sort des femmes arabes. » La mondialisation, selon elle, a aussi modifié la donne. « L'industrie québécoise du textile, où la main-d'œuvre est largement féminine, subit présentement les contrecoups de la mondialisation. » De plus, il faut tenir compte de nouvelles réalités. « Les femmes immigrantes éprouvent davantage de difficultés. » Michèle Asselin croit que cette nouvelle réalité oblige la FFQ à « mondialiser la solidarité. C'est la raison pour laquelle nous sommes contre la ZLEA. »

Des actions et des cibles concrètes

Il ne faudrait pas pour autant conclure que la FFQ se cantonne uniquement aux grands concepts et aux grands principes. On cherche aussi à obtenir des résultats bien concrets. « Notre mission est aussi de poser des actions afin de faire changer les choses. » La méthode a par le passé entraîné des gains, notamment en ce qui concerne la situation des aides domestiques. « Nos pressions ont fait en sorte que les aides domestiques immigrantes ne sont plus menacées d'expulsion lorsqu'elles dénoncent un exploiteur. »

D'autres cibles sont dans la mire de Mme Asselin et ses collègues, dont la question de la pension alimentaire versée aux enfants d'une étudiante ou d'une assistée sociale. « C'est injuste que l'on tienne compte de cette pension lorsqu'on établit les barèmes d'aide puisque, en vertu de la loi sur les impôts, cette somme n'est pas considérée comme un revenu. Il faut que ça change. »

Une autre chose qui doit aussi changer, c'est l'attitude de notre société envers la violence faite aux femmes. « Oui, il faut venir en aide aux femmes violentées, mais ça ne suffit pas. Il faut prévenir la violence. » C'est la raison pour laquelle elle milite pour une importante campagne de sensibilisation, un peu à la manière des campagnes sur la sensibilisation à l'alcool et à la vitesse au volant, qui, rappelle-t-elle,

ont mis presque dix ans avant de donner des résultats. « Tout comme l'alcool au volant, la violence faite aux femmes est une responsabilité collective. »

Défis et préoccupations à venir

Le féminisme est-il une chose du passé, que l'on rattache principalement à une certaine génération de femmes? « C'est un mythe de croire que toute une génération de jeunes femmes rejette le féminisme, mais leur approche est différente. » Elle souligne qu'il est très encourageant de voir le nombre important de jeunes femmes qui s'impliquent dans des causes sociales, dont notamment l'environnement et l'écologie. « Elles s'impliquent d'abord dans des causes semblables, puis ensuite dans la cause féministe. Et cette dernière les interpelle différemment selon leur mode de vie. »

Elle croit aussi qu'il est grand temps de se débarrasser de cette image négative qui réduit le féminisme à une guerre des sexes. « Les choses ont évolué. Par exemple, en ce qui concerne la conciliation travail-famille, les préoccupations des jeunes pères rejoignent de plus en plus celles des femmes. » Elle craint par contre une recrudescence du sexisme dans ce qu'elle nomme « l'hypersexualisation du corps des femmes et surtout des petites filles. »

Mme Asselin se dit préoccupée par la présence encore timide des femmes sur la scène politique. La réflexion sur la réforme parlementaire qu'entreprend le présent gouvernement lui apparaît comme une occasion de faire avancer cette cause. « On pourrait peut-être faire en sorte qu'il y ait autant de femmes que d'hommes, sur la liste des candidats, à être élus selon le mode proportionnel. »

Elle avance qu'une meilleure conciliation travail-famille dans notre société pourrait favoriser une plus grande participation des femmes à la vie politique. « Cela suppose un changement de culture. Si l'égalité des femmes est un acquis, du moins sur le plan des droits, il reste beaucoup à faire pour enrayer toutes les discriminations envers les femmes. »

Collaborateur du Devoir

LES FEMMES ET L'IMPLICATION CITOYENNE

D'HÂITI AU QUÉBEC

Dans le cadre de la journée internationale des femmes, SUCO organise une soirée de débat public sur l'implication citoyenne. Deux invitées, l'une d'Haïti et l'autre du Québec, partageront avec nous leurs réflexions et leurs expériences comme citoyennes engagées.



Animation: Françoise David

ENTRÉE LIBRE • Bienvenue à toutes et à tous.
Jeudi le 9 mars 2006 de 19 h 00 à 21 h 30
Maison de la culture Hochelaga-Maisonneuve
4200, rue Ontario Est (Métro Pie IX)

Organisé par
SUCO Solidarité-Union-Coopération
en collaboration avec
Concertation Haïti et le CQFD

Pour information: www.suco.org

Danièle Magloire est engagée auprès de l'Organisation féministe haïtienne de défense des droits des femmes ENFOFANM.

Michèle Asselin est présidente de la Fédération des femmes du Québec.



IREF
Institut de recherches et d'études féministes

L'UQAM entre dans la nouvelle vague

Certificat en études féministes

- Un nouveau programme d'études sur les femmes, le féminisme et les rapports sociaux de sexe
- Une formation offerte par des spécialistes engagées dans les débats contemporains
- Une banque de cours diversifiée : histoire, politique, sociologie, littérature, psychologie, communication, géographie, sexologie, études des religions, travail social, etc.
- Une formation unique dans les universités québécoises francophones

UQAM

Prenez position

RENSEIGNEMENTS
(514) 987-6587
www.iref.uqam.ca

les éditions du remue-ménage

soulignent la Journée internationale des femmes sous le thème de l'égalité, pour les femmes d'ici et d'ailleurs !

Sous la direction de Maria Nengeh Mensah



DIALOGUES
SUR LA TROISIÈME VAGUE FÉMINISTE
les éditions du remue-ménage

De plus en plus de jeunes femmes qui s'identifient volontiers au féminisme se réclament cependant d'une troisième vague. Qu'est-ce que cette troisième vague ? Est-il pertinent de parler en ces termes ?

Des dialogues qui explorent des thématiques liées au pouvoir, à la sexualité et à l'image du corps, à la mondialisation, aux conflits générationnels, au backlash...

Chez votre libraire

DIALOGUES SUR LA TROISIÈME VAGUE FÉMINISTE
sous la direction de Maria Nengeh Mensah

LA PAROLE DES FEMMES S'EST FAITE ENTENDRE !

Plus de 100 voix de femmes se sont élevées dans le cadre de la Commission spéciale sur la Loi électorale qui fait le tour du Québec.

➤ Pour demander une réforme du mode de scrutin assurant une meilleure démocratie au Québec.

➤ Pour demander l'adoption de mesures positives EFFICACES pour atteindre l'ÉGALITÉ dans la représentation politique.

Plus de 60 ans après l'obtention du droit de vote, l'égalité de droit ne suffit pas.

Nous voulons être « à égalité pour décider ! »

100 VOIX de femmes pour la



DÉ MO CRA TIE !

Collectif Féminisme et Démocratie • Fédération des femmes du Québec • R des centres de femmes Intersyndicale des femmes • Réseau des tables régionales des groupes de femmes

• JOURNÉE INTERNATIONALE DES FEMMES •

Société

Des femmes en croisade contre l'inégalité tapie dans les religions

Sécularisation et redéploiement religieux sous-tendent la société québécoise. Les femmes, qui sont généralement plus présentes dans les espaces de culte que les hommes, participent à cette tension. Leur égalité est pourtant souvent mise à mal, sinon par les textes, à tout le moins par des institutions à la misogynie séculaire. Point de bigoterie dans leur foi cependant. Conscientes des écueils confessionnels, elles luttent afin que leur place soit pleinement reconnue, témoigne Marie-Andrée Roy, professeure au département des sciences religieuses de l'Université du Québec à Montréal et professeure-coordonnatrice de l'enseignement à l'Institut de recherches et d'études féministes.

ESTELLE ZEHLER

L'inégalité transcende les différentes religions

Au-delà des dissemblances, les religions, de quelle confession qu'il s'agisse, se rejoignent sur un point: elles ne traitent pas les femmes selon un mode égalitaire. Docte, le discours religieux s'empare du sujet féminin pour le spécifier, le définir et l'emprisonner dans des représentations qui lient inexorablement les femmes à la fécondité, à la maternité ou à l'espace familial.

Animé par le principe de différenciation, il comprime les femmes dans un espace de soumission. «Le concept d'égalité n'a jamais été intégré», déclare Marie-Andrée Roy, pour qui il est clair que les traditions religieuses constituent des lieux de reproduction de l'inégalité entre les sexes. «Le religieux est pensé au masculin.» Ainsi par exemple, le pape Paul VI intimait: «... la pratique constante de l'Église qui a imité le Christ en ne choisissant que des hommes; et son magistère vivant qui, de manière continue, a soutenu que l'exclusion des femmes du sacerdoce est en accord avec le plan de Dieu sur l'Église», propos développés dans la déclaration *Inter Insigniores*.

Liturgie catholique, interprétation des écritures de la tradition juive, célébration de la pûja brahmane, direction de la prière musulmane du vendredi sont réservées respectivement aux prêtres, aux rabbins, aux brahmanes ou aux imams, excluant ainsi les femmes de la gestion et de la reproduction du sacré pour les maintenir dans ce rôle dont la définition génère un modèle de famille patriarcal. «Ces pratiques d'exclusion à l'endroit des femmes jouent un rôle déterminant dans la façon dont celles-ci vont pouvoir se

penser elles-mêmes en tant que sujets.» Si elles sont acceptées, elles ne le sont qu'à titre de servantes et ne sont jamais pleinement divines. «Or, elles doivent pouvoir se concevoir en tant qu'icônes du divin.»

Pourtant, malgré cet ostracisme, l'adhésion des femmes aux organisations religieuses est notable. «À part dans la tradition musulmane, où les femmes ne sont pas tenues d'aller à la mosquée, on observe une présence assez importante et même dominante des femmes dans les espaces religieux.» Pagodes, temples hindous, églises, temples, les femmes participent davantage aux cultes.

Cette assiduité féminine pourrait découler, selon Marie-Andrée Roy, du fait que les traditions religieuses jouent souvent un rôle déterminant dans les moments de passage qui rythment la vie, soit la naissance, le mariage et la mort. Or, la gestion de ces réalités revient souvent aux femmes. «Je pense qu'elles puisent dans les discours religieux des éléments de signification pour assumer ces grands événements.» Certaines d'entre elles, qui n'auront pas trouvé dans les religions traditionnelles des lieux suffisamment accueillants pour qu'elles puissent développer leur spiritualité, exploreront alors d'autres voies. «Les femmes sont en quête de rituels, de modes d'expression de leur spiritualité et de leurs expériences importantes.» Elles opèrent un «vaste magasinage», tentent d'appliquer pendant un certain temps des principes de méditation, intègrent à un autre moment des réseaux de solidarité, etc. Les emprunts successifs à ces diverses propositions de sens créent un mouvement religieux rétif au catalogage.

Croyantes oui, mais...

L'imposante présence des femmes dans les traditions religieuses tient également à l'espoir et la croyance d'une évolution possible des différentes organisations confessionnelles. Dans la société civile elle-même, le concept d'égalité est récent et encore fragile. «Même s'il y a eu une avancée extrêmement significative des droits des femmes, par exemple sur les plans de la politique et de l'éducation, les femmes n'ont pas encore complété leur plein accès à l'égalité.» Des différences subsistent tant aux plans social et politique que religieux.

«Ce qui est fascinant, poursuit Marie-Andrée Roy, c'est que des femmes se soient emparées de cette idée de l'égalité, même des femmes religieuses.»

Elle rappelle à ce sujet les luttes contre l'esclavage au cours desquelles les militantes américaines ont pris conscience qu'elles n'étaient pas elles-mêmes considérées comme des sujets pleinement égaux par leur société. Dans cette mouvance, Elizabeth Cady Stanton remettra en question le rapport des femmes à la Bible et écrira la *Woman's Bible*. Pour revendiquer l'égalité, les femmes extraient des arguments du sein même de la tradition religieuse. Ainsi, argumentent-elles, si Dieu créa l'homme et la femme à son image, ces deux êtres ne peuvent qu'être égaux.

Du côté de l'islam, elles rappellent combien le Prophète a limité considérablement les pratiques sexistes et profondément misogynes qui existaient à son époque. Quant au judaïsme, des figures féminines importantes, comme Esther, sont avancées. Toutefois, il faut prendre garde car, autant les textes contiennent des passages qui soutiennent le concept d'égalité,

autant d'autres passages peuvent être cités pour appuyer le concept d'inégalité.

Les mouvements d'interrogation logés au cœur même des traditions religieuses prennent de l'ampleur. Marie-Andrée Roy cite ces femmes musulmanes qui s'approprient le Coran et l'interprètent. Des phénomènes identiques secouent le judaïsme, où des femmes repensent les rituels religieux pour adjoindre, par exemple, aux traditions d'accueil

des garçons, des rituels similaires pour les filles. Des évêques féminines ordonnent d'autres femmes prêtre ou diacre. En Inde, si les femmes ne peuvent presider le pûja, qu'à cela ne tienne! Des femmes gurû apparaissent et s'imposent par leur charisme.

L'ensemble de ces pratiques est initié par des femmes et ne manque naturellement pas d'engendrer des résistances sexistes et réfractaires aux droits des femmes, tel que l'illustre l'excommunication des évêques féminines citée ci-dessus. Mais bâillonnées jusque-là, marionnettes aux mains de l'hégémonie masculine, de nombreuses femmes poursuivent la bataille

pour se positionner en tant que sujet du religieux. «Il est maintenant vital, souligne avec vigueur Marie-Andrée Roy, que la société civile reconnaisse l'importance de ces revendications. La pleine égalité des sexes dépend aussi de la transformation des organisations religieuses. On ne peut pas croire qu'il n'existe pas de lien entre la réalité des femmes dans la sphère religieuse et leur réalité dans la vie sociale et politique.»

Ces stratégies trouveront-elles un soutien dans la société civile? Dans la négative, elles risquent de s'essouffler et de perdre du terrain, ce qui ne sera pas sans conséquences sociales. Par ailleurs, nos sociétés sont très attentives au respect des diverses cultures et religions. Or, très souvent, les femmes sont définies comme les gardiennes de la tradition en réponse à l'univers «païen» qui environne le groupe. «Or, il ne faut pas que le droit d'égalité soit subordonné au droit des traditions culturelles et religieuses à se reproduire.» Au nom des différences communautaires, il risque de se produire une cristallisation de certains archaïsmes sexistes. Maintes luttes et surtout beaucoup de vigilance s'avèreront de mise pour les femmes et l'ensemble de la société.

Collaboratrice du Devoir

Tous pour elles, elles pour tous!

Pour une réelle égalité

SCFP
Syndicat canadien de la fonction publique

En cette journée des femmes...

Le Bloc Québécois joint sa voix à celles et à ceux qui se réjouissent des avancées des femmes dans tous les domaines de la société.

En chemin vers une société plus égalitaire, nous réitérons notre engagement à défendre et à promouvoir les intérêts des Québécoises.

BLOC
QUÉBÉCOIS

RECEVEZ le prochain numéro de la
GAZETTE DES FEMMES
GRATUITEMENT!



Abonnez-vous!
seulement **1,50 \$**
le numéro (+ taxes)

En cadeau:
le Guide pratique de la vie à deux, publié par les éditions Protégez-vous.

Gazette
DES FEMMES

Récompensée de plusieurs prix en journalisme, la Gazette des femmes vous renseigne sur la vie des femmes d'ici et d'ailleurs!

OUI, envoyez-moi un numéro d'essai gratuit et abonnez-moi à la Gazette des femmes. Si j'aime le magazine, je réglerai votre facture de 22,50\$ + taxes pour 15 numéros de plus. Vous m'envoyerez le Guide pratique de la vie à deux en cadeau, dès la réception de mon paiement.

Nouvel abonnement **Renouvellement**

Chèque joint de 25,88\$, taxes incluses, à l'ordre de la Gazette des femmes

Visa Master Card

N° de la carte _____ Date d'exp. _____

Signature _____

Envoyez-moi une facture

Prénom _____ Nom _____

Adresse _____ App. _____

Ville _____ Province _____ Code postal _____

Téléphone () _____ Courriel _____

Cette offre est valable au Canada seulement et prend fin le 30 juin 2006. Veuillez compter 4 à 12 semaines pour la réception de votre premier numéro. N° de TPS: R-107442428. N° de TVG: 1006174209.

Conseil du statut de la femme

Québec



JOURNÉE INTERNATIONALE DES FEMMES

Hypersexualisation

De la jeune fille « modèle »

« L'image qui est envoyée aux adolescentes est celle de collisions génitales »

Hypersexualisation. Le concept est récent et encore mal défini. Pourtant, on le retrouve de plus en plus dans l'univers médiatique. Pour certains, il désigne la sexualité précoce; pour d'autres, il exprime l'utilisation de l'image sexuelle à des fins commerciales. Toujours est-il que ce terme presque exclusivement québécois, qui représente une réalité occidentale, suscite de nombreux débats. Quand les pantalons taille basse et les chandails bedaine habillent une jeunesse en quête d'une sexualité significative.

ULYSSE BERGERON

« **L**orsqu'on parle d'hypersexualisation, on parle du fait que tout dans la société conduit les enfants à prendre des raccourcis vers l'âge adulte, et ce, en particulier sur le plan de la sexualité. Donc, l'hypersexualisation est en quelque sorte la représentation de l'enfant comme une sorte d'adulte sexuel miniature », explique la sexologue et auteure, Jocelyne Robert.

Les influences sont nombreuses, de la mode vestimentaire aux contenus médiatiques en passant par la musique, les vidéoclips et la pornographie facilement accessibles sur Internet. La sexologue rappelle que « tout ce qu'on essaie de mousser sur le plan de la consommation qui s'adresse aux jeunes est aujourd'hui extrêmement sexué et sexuel ». A titre d'exemple, elle cite l'existence de strings — des sous-vêtements sexy — pour des enfants de quatre ans. Ainsi, dès la préadolescence, les jeunes seraient plongés tête première dans un univers débordant de références sexuelles.

A l'intérieur de l'excellent ouvrage *La Mondialisation des industries du sexe* (Interligne, 2004), un sociologue de l'Université d'Ottawa, Richard Poulin, souligne que l'adolescent occidental moyen verra 14 000 références sexuelles par année à la télévision. Il constate également que les médias et Internet sont devenus les principales sources d'information des jeunes; des sources qui seraient considérées par ces derniers comme aussi valables que l'éducation de la sexualité dans les écoles.

Logique commerciale

Corroborant ces chiffres et soulignant que cette réalité préoccupe plus que jamais les parents, la directrice du Réseau québécois d'action pour la santé des femmes (RQASF), Lydia Assayag, rappelle que l'hypersexualisation a pris forme — et continue d'évoluer — dans une logique commerciale et marchande. « Ce qu'il est important de comprendre, c'est que ce phénomène découle directement d'intérêts commerciaux qui visent tout simplement la vente de produits et de services. Il s'agit donc d'une précocité sexuelle provoquée. »

À ce sujet, de récentes études rapportent que, au Canada, le marché des préadolescents représente 2,4 millions de personnes et que les retombées financières qui en découlent sont estimées à 1,4 milliard de dollars annuellement. De plus, les préadolescents auraient un pouvoir d'influence auprès de leur entourage immédiat, dont la famille, qui s'élèverait à près de six milliards de dollars.

Pour le Conseil du statut de la femme (CSF), la situation est préoccupante, car les impacts liés à l'hypersexualisation sont notables et en bonne partie négatifs: l'image de la sexualité qui est véhiculée s'éloigne des sphères émotionnelles et sentimentales. La banalisation — voire la commercialisation — de l'acte sexuel aurait pour effet de favoriser

une inégalité entre les femmes et les hommes en devenant, et cela, dès la préadolescence.

Quant à elle, Mme Assayag met l'emphase sur les impacts possibles qu'une telle tendance peut avoir sur la santé des jeunes filles: redéfinition de la structure de la personnalité, baisse d'estime de soi, troubles des comportements alimentaires. « Dans certains cas, cela peut mener à des carences alimentaires qui sont particulièrement dangereuses en période de croissance », précise Assayag.

Réaction intergénérationnelle

Mais cette réaction quasi épidémique à l'égard de l'hypersexualisation de la jeunesse québécoise ne pourrait-elle être, en fait, qu'une réaction intergénérationnelle normale, digne de celle qu'avaient autrefois suscitée les mouvements suaves d'Elvis Presley ou, plus récemment, la libéralisation sexuelle?

« Je ne pense pas », répond Jocelyne Robert. *Le modèle sexuel d'aujourd'hui est vraiment pornographique et, du même coup, la femme y est représentée comme un objet de plaisir pour l'homme. L'image qui est envoyée aux adolescentes est celle de collisions génitales* qui frôlent la violence et où le simple fait d'embrasser s'effacerait derrière « la mécanique de la sexualité ». « Cette image ne leur renvoie pas grand-chose, si ce n'est d'aspirer à devenir des "Queens félicitationnistes" », lance-t-elle.

Même son de cloche de la part de Lydia Assayag. Cette représentation de la sexualité campe les jeunes dans des rôles sociaux prédéfinis. Les jeunes filles, par exemple, « se retrouvent dans un rapport exclusif de séduction, comme si elles ne devaient se définir que par le désir qu'elles suscitent chez les garçons ».

Dans ce contexte, doit-on conclure que le féminisme aurait, dans une certaine mesure, échoué? Non, répond Mme Assayag, qui ajoute que, paradoxalement, on utilise l'image de la « femme forte » issue du féminisme dans ce marketing qui cantonnerait les fillettes à un rôle de séductrice.

« Le discours du "Girl Power" qui est présentement envoyé aux adolescentes est le suivant: vous pouvez faire ce que vous désirez, vous avez le choix; mais pour y arriver, vous



JACQUES GRENIER LE DEVOIR
La sexologue Jocelyne Robert

devez absolument être comme cela », résume-t-elle.

Il est encore difficile de représenter en chiffres l'impact de l'hypersexualisation au Québec. Le phénomène reste nouveau et peu de recherches ont été diffusées. Par ailleurs, une étude de l'Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes (ELNEJ) rapportait récemment que, depuis 1980, les relations sexuelles dès l'âge de 15 ans avaient connu une hausse notable: aujourd'hui, 13 % des filles et 12 % des garçons affirment avoir eu des relations avant l'âge de 14 ou 15 ans.

Mais selon Jocelyne Robert, c'est surtout le type de pratiques sexuelles et l'approche des jeunes à leur égard qui ont changé. Et c'est cette transformation qui la préoccupe. « L'idée n'est pas de dire ou de penser que tous les adolescents ont une sexualité précoce. Mais il faut se rendre à l'évidence que des pratiques sexuelles qu'on considérait jusqu'à maintenant comme anecdotiques ne le sont plus. »

Récemment, le Conseil du statut de la femme proposait d'incorporer un volet portant expressément sur l'hypersexualisation dans la future stratégie d'action jeunesse du gouvernement du Québec. Ginette Plamondon du CSF rappelle elle aussi que cette tendance « est préoccupante parce qu'elle est le moteur d'inégalités. Il faut arriver à trouver des solutions, mais avant tout, il faut entamer de profondes réflexions sur ses incitatifs: le rôle des médias et d'Internet, par exemple. »

C'est pour cette raison que le CSF se penche actuellement sur le phénomène en effectuant, avec la collaboration du Conseil permanent de la jeunesse, une vaste étude qu'il devrait être publiée dès l'automne prochain. L'objectif: saisir l'ampleur du phénomène et de la tendance afin d'entreprendre des actions concrètes visant à contrer une voie qui semble fortement teintée d'inégalité entre les sexes.

Collaborateur du Devoir

INTERNATIONAL JOURNÉE DES FEMMES

CE CAHIER SPÉCIAL

EST PUBLIÉ PAR LE DEVOIR

Responsable: NORMAND THÉRIAULT

ntheriault@ledevoir.ca

2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec) H3A 3M9.

Tél.: (514) 985-3333 redaction@ledevoir.com

FAIS CE QUE DOIS

Femmes immigrées

Double discrimination

Si, dans les faits, l'égalité entre les hommes et les femmes n'est pas atteinte au Québec, elle l'est encore moins lorsqu'il est question de femmes immigrées. Même si elles sont de plus en plus nombreuses à arriver dans la province bardées de diplômes, elles gagnent en moyenne des salaires moins élevés que les Québécoises aussi scolarisées.

MARTINE LETARTE

En raison des problèmes de reconnaissance des acquis et de discrimination dont elles souffrent toujours, les immigrantes réussissent rarement à se trouver un emploi à la hauteur de leurs compétences. Le Québec accueille un grand nombre d'immigrantes très scolarisées. En 2001, 19 % des femmes immigrées de 15 ans et plus détenaient un diplôme universitaire, contre 13 % pour la population féminine totale, selon le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles du Québec. Toutefois, la déqualification professionnelle des immigrantes est très préoccupante, affirme l'agente de recherche au Conseil du statut de la femme Mariange-la Di Dominico. « Ce n'est pas seulement une perte sur le plan monétaire pour ces femmes, c'est aussi une perte de statut et d'estime de soi. »

En effet, plusieurs femmes doivent consentir à une réorientation de carrière une fois immigrées au Québec. C'est ce qui se dégage du document *Des nouvelles d'elles — Les femmes immigrées du Québec*, produit par le Conseil du statut de la femme en 2005. D'après les chiffres de 2001, 8 % des femmes immigrées au Canada occupaient des postes de gestion dans leur pays natal et moins de 3 % occupaient ce type de poste six mois après leur arrivée au Canada.

En affaires, finances et administration, elles étaient 25 % et seulement 18 % sont demeurées dans le domaine. La même dégringolade s'est produite dans les sciences naturelles et appliquées, la santé, les sciences sociales, l'éducation et les services gouvernementaux.

Par contre, seulement 12 % des femmes immigrées occupaient un poste dans le secteur de la vente et des services dans leur pays natal. Le pourcentage est passé à 37 % six mois après leur arrivée au Canada. Dans le domaine de la transformation et fabrication, 4,4 % est devenu 18 %. « Les gens des secteurs professionnels doivent se recycler dans la vente, les services, la transformation et la fabrication. C'est une perte pour le pays en matière de ressources humaines et de compétences », affirme Mme Di Dominico.

Une mauvaise surprise

Ce n'est souvent qu'une fois arrivés au pays que les immigrants apprennent que leurs diplômes ne seront pas reconnus. « Immigration Québec exige que les immigrants de catégorie économique soient fortement diplômés et une fois qu'ils quittent tout pour venir s'installer ici, on leur annonce que leurs diplômes ne sont pas reconnus », dénonce la porte-parole du Bloc québécois en matière de condition féminine, Maria Mourani.

La société québécoise perd quantité de cerveaux en refusant de reconnaître les diplômes des personnes im-

migrées, croit la députée du Bloc. Elle se questionne particulièrement sur les tests que doivent réussir certains professionnels pour avoir le droit de pratiquer au pays. « Pourquoi tant de personnes échouent-elles ces tests? Est-ce qu'elles sont toutes ignorantes ou incompetentes? Est-ce qu'il se pourrait que ce soit parce que les tests ne sont pas adaptés aux différences culturelles des personnes immigrées? Sans en diminuer le niveau de difficulté, peut-être qu'on pourrait préparer les nouveaux arrivants à ces tests en tenant compte de leurs différences. »

Encore de la discrimination

Les femmes immigrées sont doublement discriminées lorsqu'il est question de revenus annuels moyens. En 2000, avec un diplôme universitaire, les femmes immigrées gagnaient un revenu annuel moyen d'à peine plus de 31 000 \$. En guise de comparaison, la moyenne du revenu annuel des hommes immigrés ayant le même niveau de scolarisation était de plus de 48 000 \$ et celle des autres femmes universitaires était de plus de 36 000 \$, toujours selon le document *Des nouvelles d'elles — Les femmes immigrées du Québec*.

La situation des femmes issues de minorités visibles immigrées semble encore plus inquiétante, selon Mme Di Dominico. « On remarque que leur taux d'activité est plus faible et leur taux de chômage plus élevé que les autres populations immigrantes. Les problèmes de discrimination et de stéréotypes doivent être examinés. On doit sensibiliser la population et les employeurs », estime-t-elle.

La question du logement est aussi problématique. « Essayez de vous trouver un logement lorsque vous êtes une femme noire avec quatre ou cinq enfants! La discrimination raciale n'a pas seulement lieu sur le marché du travail », complète Mme Mourani.

Vaincre l'exclusion

Pour qu'il y ait plus d'égalité entre les individus, Mme Mourani est convaincue qu'en tant que société d'accueil, nous devons apprendre à connaître les différentes cultures des personnes immigrées. « Beaucoup de travail a été fait, mais beaucoup reste encore à faire. Heureusement, de plus en plus de ressources sont disponibles pour favoriser le rapprochement. »

Le Centre international des femmes de Québec (CIFQ), qui fête son 25^e anniversaire le 24 mars prochain, est l'un de ces organismes qui tentent de créer des liens entre les nouveaux arrivants et les Québécois. « Pour arriver à briser l'isolement des femmes immigrées, nous avons mis sur pied les ateliers "Apprends-moi ta langue", où des Québécoises viennent rencontrer des femmes nouvellement arrivées. En discutant, chacune apprend la langue de l'autre et s'ouvre sur sa culture », explique la directrice du CIFQ, Bouchra Kaache.

Heureusement, les Québécois sont en général des gens qui essaient de comprendre les autres, affirme Mme Mourani. « Les Québécois sont peut-être un peu frileux au départ, mais dès qu'ils connaissent la personne, ils lui ouvrent les bras. Lorsqu'il y a eu des émeutes dans les banlieues françaises, les Québécois se sont demandés ce qu'ils pouvaient faire pour que les immigrants se sentent chez eux ici. Ça, c'est typiquement québécois. Ce serait utopique d'affirmer qu'il est possible de faire disparaître les inégalités, mais nous pouvons les atténuer. Il y a de l'espoir », conclut Mme Mourani.

Collaboratrice du Devoir

En demeurant toujours engagés, les membres de la FAC soulignent la journée internationale des femmes et participent à la lutte pour une réelle égalité.



Fédération autonome du collégial (FAC) — www.lafac.qc.ca

Un 8 mars de solidarité

Les femmes, toujours engagées!



Fédération des travailleuses et travailleuses du Québec

FTQ

www.ftq.qc.ca